



FAQ

Appel à Candidatures Programme Immersion

Les réponses aux questions relatives à l'appel à candidature adressées à l'adresse info@iccimmersion.com sont publiées et régulièrement mises à jour sur cette FAQ afin d'être portées à la connaissance de chacun.

Merci de bien vouloir prendre connaissance de l'ensemble des éléments de l'appel à candidature avant d'adresser vos questions.

Q. : Comment Candidater ?

R : À partir de la page de présentation du programme du site de l'Institut français, <https://www.pro.institutfrancais.com/fr/offre/icc-immersion>, les candidats sont invités à se rendre sur la page du pays visé et pourront accéder à la plateforme de candidature par le bouton « postulez ». Il sera alors demandé aux candidats de se créer un compte pour choisir et remplir leur formulaire de candidature.

Q. : Doit-on instruire le formulaire en une seule fois ?

R. : Il est possible de remplir le formulaire en mode brouillon, et de le reprendre ultérieurement. Attention seuls les formulaires finalisés et validés à la date de clôture seront pris en compte.

Q : Le programme est-il destiné aux toutes jeunes entreprises ?

Un chiffre d'affaires minimum est-il requis pour participer au programme ?

R. Le règlement et ses critères d'éligibilité ne prévoient aucun montant de chiffre d'affaires minimum, ou de niveau minimum d'ancienneté de la structure. Le programme s'adresse donc bien à tous types d'entreprises. Néanmoins, l'entreprise doit témoigner de sa capacité à se projeter à l'international. Les comités de sélection évalueront en particulier la solidité du projet proposé, les précédentes réalisations et les partenaires de l'entreprise.

Q. Dans le cas où ma structure ne serait pas éligible. Pourrais-je postuler et présenter mes documents dans le but de recevoir des conseils afin de pouvoir affiner mon projet ?

R. En raison du nombre important de candidatures, il ne sera pas possible d'apporter une consultation individuelle aux entreprises non retenues.

Q. Une seconde édition de ce programme aura-t-elle lieu l'année prochaine ?

R. Aux vues des premiers éléments d'évaluation du programme, il pourra être poursuivi jusqu'en 2025, et étendu à d'autres pays.



Q. Les artistes auteurs plasticiens peuvent-ils candidater au programme d'immersion internationale ?

R. : Le programme s'adresse aux entreprises tel que précisé au point 4 du règlement "Bénéficiaires Visés et Critères d'Éligibilité" : "La notion d'entreprise est entendue au sens du droit de l'Union européenne, c'est-à-dire toute entité qui exerce une activité économique, quel que soit son statut juridique. Sont ainsi concernées les entreprises au sens juridique du terme, tout comme les associations et établissements publics s'inscrivant dans une démarche entrepreneuriale et menant une activité commerciale. Le périmètre ICC retenu dans le cadre du plan France 2030 inclut l'audiovisuel, le cinéma, le spectacle vivant dans toutes ses disciplines, la musique dans toutes ses composantes (dont la facture instrumentales), les musées et le patrimoine (dont la patrimoine archivistique), les arts visuels, le design, l'architecture, les métiers d'art, le jeu vidéo, le livre et la presse. Les secteurs connexes de la mode pourront également, pour le volet créatif de leur activité, bénéficier des outils de cette stratégie."

Par ailleurs, des secteurs prioritaires ont été identifiés selon les pays.

Q. Quel temps faut-il prévoir d'allouer à chacun des programmes ? Nous avons bien noté que la phase préparatoire s'étalait sur un petit mois environ, et que l'immersion sur place durait une ou deux semaines (UK). Toutefois, les semaines sont-elles très chargées ?

- Lors de la phase préparatoire, combien de temps disponible faut-il prévoir ?
- Sur place, peut-on aussi caler d'autres rendez-vous en plus de ceux organisés dans le cadre du programme ?

R. Les modules du programme (depuis la France et dans les pays) sont encore en construction et il ne nous est pas possible de vous indiquer les plages précises de disponibilité ni leur fréquence.

Le programme de la partie préparatoire, depuis la France, alternera des séquences de rencontres concentrées autour de 6 à 10 réunions de une ou deux heures en visio au cours des 4 semaines, plus une demi journée en présentiel, ainsi que des rdv individuels ou en petits groupes pour répondre à des besoins ciblés et des enjeux sectoriels. Conçu pour permettre un suivi en hybride, en cas d'impossibilité ponctuelle et occasionnelle il pourrait être envisagé d'accéder à des replay.

Le programme dans le pays est conçu pour être le plus dense possible, et ne pas laisser beaucoup de temps libre.

Il peut être envisagé de prolonger la durée de séjour, à ses frais, pour poursuivre la prise de rdv.

• Serait-il possible de se répartir le travail en équipe ? Par exemple, une personne suit la phase préparatoire, quand l'autre se rend disponible pour la semaine en immersion. Ou encore, deux personnes alternent lors de la phase d'immersion sur place ?

Il est toujours préférable qu'une seule et même personne assure la continuité du programme, et à minima de concentrer le programme autour d'un nombre réduit d'interlocuteurs désignés et ciblés. Pour l'étape de préparation il faudrait indiquer le plus clairement possible la répartition des tâches sur le projet et l'implication des différentes personnes. En revanche pour l'étape d'immersion dans le pays, la présence d'un directeur ou d'un encadrant est requise.

• Savez-vous environ combien de rendez-vous one-to-one nous pouvons espérer avoir dans chacun des programmes ?



En fonction des profils et des opportunités, et selon le pays, le nombre n'est pas figé, mais l'objectif est de prévoir le plus possible de rdv bien ciblés, la qualité sera privilégiée à la quantité.

- **Quel est le niveau de décision des interlocuteurs que nous pourrions rencontrer sur place ? S'agit-il de directeurs de musée ou de responsables en charge du numérique par exemple ?**

Le plus haut niveau d'efficacité sera recherché pour permettre des rdv de qualité optimale.

Q. Je souhaite postuler au programme mais malgré ma pré-inscription je n'ai reçu aucune confirmation.

*R. : Pour valider votre candidature, le dossier est en mode "brouillon" jusqu'à ce que vous l'ayez totalement complété et qu'il vous soit proposé en fin de dossier le bouton "envoyer". Cette action valide votre candidature.
Après l'envoi, le dossier n'est plus modifiable.*

Q. Je me demandais si notre secteur (logiciel) pourrait rentrer dans vos critères de recherche

R. : Tous les secteurs ICC sont éligibles si le projet présente un caractère innovant, et concerne un des champs d'application.

Q. : Nous aimerais avoir plus de détails sur les documents à joindre, notamment sur le budget estimatif et/ou business plan. À quoi correspond-il ? Qu'attendez-vous précisément ?

R.: Ces éléments doivent permettre à titre indicatif d'estimer l'envergure et les besoins du projet, les moyens alloués et restant à financer, l'état d'avancement du projet et le montage financier escompté.